

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département des Pyrénées Orientales**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**ROUSSILLON CONFLENT**

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 13 décembre 2022**  
**Sur la commune d'Ille sur Têt**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Conseillers communautaires présents : 27 de la délibération 1 à 3  
 28 de la délibération 4 à 10

Votants : 34 de la délibération 1 à 3  
 35 de la délibération 4 à 10

N° DELIBERATION	OBJET	VOTE (Approuvé/Rejeté)
	Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 26 octobre 2022	<b>Approuvé</b>
<b>Délib. n°01</b>	Modification du tableau des effectifs	<b>Approuvé</b>
<b>Délib. n°02</b>	Transfert des biens dédiés au service Environnement du budget principal vers le budget déchets ménagers et assimilés	<b>Approuvé</b>
<b>Délib. n°03</b>	Installation d'un nouveau conseiller suppléant au sein du SYDETOM66	<b>Approuvé</b>
<b>Délib. n°04</b>	Installation d'un nouveau représentant au sein de la Commission Technique	<b>Approuvé</b>
<b>Délib. n° 05</b>	Création de la Commission Communication	<b>Approuvé</b>
	Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune d'Ille sur Têt et la Communauté de communes Roussillon Conflent dans le cadre de la création d'un groupe scolaire et d'un bâtiment péri et extrascolaire	<b>Ajourné</b>
<b>Délib. n° 06</b>	Accord pour la cession des parcelles cadastrées AK163 et AK164 situées sur la commune d'Ille sur Têt	<b>Approuvé</b>
<b>Délib. n° 07</b>	Motion sur les tarifs de l'électricité et mesures d'urgence en matière du prix de l'énergie	<b>Approuvé</b>
<b>Délib. n° 08</b>	Validation de la candidature Leader 2023-27, portée par le PNR des Pyrénées Catalanes en faveur du territoire du GAL Terres Romanes en Pays Catalan	<b>Approuvé</b>
<b>Délib. n° 09</b>	Fixation du tarif de la redevance spéciale 2023	<b>Approuvé</b>
<b>Délib. n° 10</b>	Validation de dossier OCMACS	<b>Approuvé</b>

Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de leur affichage. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier.

Compte-rendu affiché le : 19/12/2022

Mis en ligne sur le site de la communauté le : 19/12/2022



Le Président  
William BURGHOFFER

